



Compte rendu Comité directeur du 25 janvier 2003

Etaient présents :

Jean-François ALEXANDRE, Mickaël AZE, Alain BADINO, Christian BELLESSORT, Gérard BLANDIN, Pierre BRAEMS, Olivier BURGHELLE, Antoine CARRETERO, Jean-François CLAPE, Robert DESCHAMPS, Gérard NICOLINI, Jean-Michel PAYOT, Thomas SENAC, Marion VARNER, Gérard VIEUX.

Etaient représentés :

Pascal CANTENOT, Agnès KELLER et Didier EXIGA, Dominique MOINDROT.

Soit : 19 présents ou représentés sur 25 membres du CD.

Représentaient les ligues :

Jean-Pierre MARIE, Sonia OULDALI, Yves GILLES.

En instance de cooptation :

Renaud GUILLEMOT, Didier BOYER.

Etait également présent :

Michel DARRAS, directeur technique national (DTN).

Ouverture de la séance par Alain BADINO. Il formule ses vœux de nouvelle année aux membres du comité directeur (CD) et aux présidents de ligues et chargés de missions présents. Tour de table de présentation pour que chacun puisse connaître chacun.

C'est avec émotion que Gérard BLANDIN accueille alors le premier CD de 2003. Il est heureux de la nombreuse assistance et en particulier de la présence des présidents de ligue.

Approbations du compte-rendu du CD du 18/10/02

La demande de modifications de Thomas SENAC concernant le chapitre des championnats 2003 et celui du championnat de France cerf-volant acrobatique modifie le compte-rendu envoyé en premier lieu : « j'étais intervenu vigoureusement au nom de la ligue Nord-Picardie pour préciser que l'organisation 2002 du championnat de France de cerf-volant acrobatique à Gravelines avec la ligue Nord-Picardie s'était traduite par une situation très tendue pour la trésorerie de la ligue. Certains projets n'avaient alors pas pu être conduits (les aides FNDS ayant été accordée uniquement pour ce championnat sans être versées aux autres actions de fonds de la ligue) ».

Vote à main levée : OUI à l'unanimité.

Actions administratives

Les démissions du CD de Christophe HUGOO, Alain NOURAUD et Raymond CAUX sont enregistrées.

Affiliation de clubs : suite aux remarques du dernier CD, quelques modifications ont été apportées au document fourni aux membres du CD afin de le rendre plus compréhensible.

Thomas SENAC : lorsqu'il est noté « à radier » cela signifie-t-il que les clubs sont inactifs depuis plus de deux ans ?

Alain BADINO : oui, ils seront sortis de la liste des clubs affiliés à la FFVL. Nous attendons deux ans pour leur permettre de repartir si d'autres personnes reprennent le flambeau. Sinon la radiation est effective.

Vote à main levée : OUI à l'unanimité.

Gérard BLANDIN informe le CD que quand on est membre d'une association affiliée à la FFVL, et qui plus est quand on est dirigeant, il y a à partir du 1^{er} janvier obligation d'être licencié. Si ce n'est pas le cas, la responsabilité du président est engagée. Gérard BLANDIN demande aux six membres du CD qui ne sont pas encore licenciés de prendre leur licence dans la semaine.



Les effectifs

	2000	2001	2002	Ecart 2002-2001
Cerf-volant	2 966	506	571	13%
Kite		3 875	5 148	33%
Volant	10 146	10 717	11 503	7%
Cotis. Fédérale seule	906	775	684	- 12%
Non volant	262	359	332	- 8%
Vol Jeune	251	361	392	9%
Elève Groupe Jeune	808	754	587	- 22%
Elève Année	10 995	6 987	6 973	0%
Elève 8 ours		4 822	5 045	5%
TOTAL LICENCES	26 334	29 156	31 496	13%
Licences Découvertes	4 199	1 209	1 011	- 16%
Passeports cerf-volant			1 919	
Passagers biplace		8 506	6 435	- 24%
TOTAL GENERAL	30 533	38 871	40 861	5%

Ce tableau est présenté en avant-première des statistiques 2002 qui seront prêtes plus tard. Il peut présenter quelques anomalies, mais de faible impact. Ces chiffres ne sont donc pas consolidés et pourront différer légèrement de ce qui sera présenté à l'assemblée générale du 29 mars.

Commentaires : progression du cerf-volant (13 %) mais sur un petit nombre de pratiquants. Progression importante du Kite (33 %, rassurante), des volants (7 %, intéressante), des jeunes (9 %, encourageante), bien que diminution des actions spécifiques jeunes et des licences Groupe jeunes. Total des licences pleines : + 13 % (chiffre significatif et de bonne augure). Déclarations de passagers biplace : baisse de 24 %, ce qui paraît normale vu que le système de relance par courrier n'a pas fonctionné comme promis et espéré. Addition globale : dépassement des 40 000 licenciés (+ 5%).

Gérard BLANDIN indique que le travail de tous a été payant.

Gilbert NICOLINI demande que le tableau soit diffusé aux présidents de ligues.

Délégation Kite

Gérard BLANDIN retrace le travail très important réalisé par le groupe qui a suivi et épaulé le président. Il associe le DTN et ses cadres ainsi que les élus et passionnés de Kite. C'est la 3^e délégation en 15 ans que la FFVL obtient sous sa présidence. La FFVL a 4 disciplines et sa diversification, toujours dans le domaine de l'air et de la glisse, lui permet de voir l'avenir avec plus de sérénité.

Ecoles françaises de Kite (EFK)

Antoine CARRETERO présente son rapport. Lors du CD d'octobre, un résumé rapide des travaux commencés a été fait. Les nouvelles relations entre la FFVL et les écoles de kite permettent de proposer un autre niveau de labellisation que l'actuel. Le but est de créer, avec les écoles labellisées EFK, de véritables relations de partenaires. La FFVL proposerait des avantages pour que les écoles licencient leurs pratiquants.

Sonia OULDALI souligne la nécessité de création de clubs Kite.

Antoine CARRETERO : aujourd'hui ce sont les écoles qui licencient. Il faut les inciter à la création de clubs pour essayer de fidéliser les élèves après l'apprentissage. Le principe devrait rester le même que pour le parapente et le delta : formation en école, puis passage en club. L'autre nécessité est l'implication dans les ligues et CDVLs des clubs de Kite afin que le Kite soit géré par ses pratiquants.

Thomas SENAC : des cerfs-volistes prennent souvent une licence Kite et pratiquent les deux.

Mickaël AZE : les gens du littoral ressentent l'impulsion du cerf-volant vers le Kite.

Alain CARRETERO : au niveau régional, l'idée de se regrouper dans les clubs (entre autres pour le conventionnement des sites) commence à faire son chemin. Ce n'est que par les clubs que la pratique se fidélisera, car le sport est très professionnalisé et la cible des écoles est bien sûr le nouvel adhérent.

Mickaël AZE : que faut-il pour que ces disciplines soient reconnues sport de haut niveau ?



Gérard VIEUX : une ligne budgétaire existe pour la commission Compétition Kite, pour permettre l'organisation des compétitions et des championnats de France.

Michel DARRAS : pour que le sport soit reconnu de haut niveau, il faut qu'il y ait une structuration internationale (fédération internationale reconnue), avec compétitions de référence (25 nations représentées au moins). À partir de là, le processus peut s'engager.

Yves GILLES : pourquoi dans les écoles y a-t-il la possibilité d'avoir deux tarifs ?

Antoine CARRETERO : ont été associés dans la réflexion sur ce sujet, les responsables les plus représentatifs des écoles existantes. Le cas particulier de l'UCPA, labellisé sans délivrer de licences, a été évoqué. Il y a là, adhésion à 2 vitesses, bien sûr plus chères pour ceux qui ne délivrent pas de licences.

Yves GILLES demande que le problème des « structures qui ne licencient pas » soit reformulé.

Mickaël AZE : il faut faire attention que, dans le monde du cerf-volant et du kite, ne se créent pas des clans. La liaison entre le pilotage au sol et en mer est réelle.

Sonia OULDALI : la licence Volant parapente couvre-t-elle le Kite et la licence Kite couvre-t-elle le cerf-volant ?

Alain BADINO : oui, qui peut le plus peut le moins.

Antoine CARRETERO : la distinction entre les licences Elèves et Volant en kite va se faire dès 2003 avec la création d'un Pass Kite.

Vote : soutenez-vous le travail du groupe kite, pour qu'il continue dans cette direction ? Affirmez-vous le soutien du CD ?

Vote à main levée : OUI à l'unanimité.

Validation des décisions des commissions

Alain BADINO retrace l'important travail fait cette année, par chaque commission. Il fait remarquer qu'il est désagréable de recevoir les documents la veille d'un CD par e-mail. Pourtant les rapports avaient été demandés pour le 15 janvier. Certains ont envoyé rapport d'activité et perspectives 2003. D'autres n'ont rien envoyé. Il est demandé à ceux qui n'ont envoyé que leur rapport, de nous faire parvenir les perspectives 2003 et à ceux qui n'ont rien envoyé de nous faire parvenir rapport et perspectives. Date cible : le 24 février 2003. Dans tous les cas, ceux qui ont envoyé leur rapport sont remerciés. Ils ont prouvé qu'ils ont du respect pour le CD. Il souhaite que l'on se souvienne des objectifs présentés et votés lors du CD du 1^{er} juin : un rapport des commissions doit être fourni pour fin novembre. Nous sommes tous élus et responsables de commission : notre devoir minimum est de répondre à l'assemblée générale du travail fourni. Les règles de fonctionnement impliquent que les décisions des commissions soient validées (ou invalidées) par le CD. À partir de là, elles sont applicables. Pour le futur donc, il faudra fournir fin novembre un rapport d'une page.

Alain BADINO propose alors que les présidents de commission s'expriment brièvement pour faire le résumé de leurs actions.

Communications

Jean-Michel PAYOT : les objectifs ont été tenus, mais nous avons travaillé un peu tous seuls sans avoir de retour sur ce qui se fait en communication dans tous les domaines. Quelques nouveautés dans le fonctionnement : nous constatons les premiers retours de sponsoring (kite). La FFVL est dotée d'une banque de photos que Stéphane MALBOS gère ; le relais doit être pris dans les ligues. Les photos sont libres de droit, à usage FFVL. Elles ne peuvent être diffusées à la presse pour des articles.

Yves GILLES : demande qu'un CD Rom soit envoyé aux ligues.

Christian QUEST : il serait être bien d'avoir des photos libres de droit totalement.

Jean-Michel PAYOT : ce n'est pas possible car le coût est trop important.

Sonia OULDALI : on peut proposer à l'AG que les personnes non professionnels qui font de belles photos autorisent la FFVL à utiliser ces photos.

Alain BADINO sur la communication interne : la mise à jour du site Internet a été faite en grande partie mais le manque de bras se fait toujours sentir et cette mise à jour est souvent tardive.



Formation parapente

Christian BELLESSORT: quelques changements, une nouvelle équipe et quelques projets initiés déjà à la commission Formation 2001 : refonte du passeport de vol libre par exemple. Au niveau des ligues (QBI et autres), il faut harmoniser les formations. Il y a des disproportions de qualité entre elles.

Seront intégrés à la commission Formation pour 2003 : une réunion d'une demie journée pour l'harmonisation des formations au niveau des ligues. La validation d'acquis de l'expérience (VAE): un projet qui démarre. Educ'en Ciel : projet qui a démarré en octobre dernier. Hand'Icare : projet qui est suivi par la commission Technique, internationale et sécurité. Voltige : travaux non ouverts à ce jour.

La demande de vote au CD concerne la reprise du chantier du brevet initial. Echancier de travail, groupe de travail et budget... Ce chantier va engendrer la modification de documents fédéraux comme le passeport. La réunion de la commission Formation ne répond plus au besoin car une journée n'est pas suffisante pour traiter les problèmes. Souhait que cette réunion soit recentrée sur Lyon et qu'elle soit programmée avant la commission des labels.

Alain BADINO : l'organisation du travail de la commission peut être faite sans l'accord du CD. Par contre, il y a trois autres points à clarifier et prendre en compte :

- nouveau brevet : par rapport aux objectifs du 1^{er} juin 2002, il faut tenir compte de l'Europe et des équivalences afin de ne pas faire des changements qui pourraient être remis en question plus tard ;

- la refonte des textes concernant la formation dans le but d'une simplification paraît une tâche prioritaire. Il faut simplifier l'administratif. Le secrétariat ne sait plus gérer la complexité existante et les licenciés sont mécontents (les personnels du secrétariat aussi d'ailleurs) ;

- mise en place avec les ligues des formations de dirigeants. De plus en plus nous sentons sur le terrain, le manque de dirigeants bénévoles. Ils ignorent les tâches de bases à assurer et les responsabilités à assumer pour animer un club, un CDVL, une ligue en tant que président. Il faut faire un effort dans ce sens et c'est aussi prioritaire.

Ces points doivent être rajoutés à l'action de la commission Formation parapente pour 2003. Les ligues doivent aussi participer.

Olivier BURGHELLE : sur le passeport de vol libre, il y a actuellement des couleurs. Ces couleurs ont été un peu perdues de vue vis-à-vis de la FAI. Je souhaite que les équivalences liées à la IPPI Card de la FAI soient considérées. Par ailleurs, il faut prendre en compte la voltige et cela au niveau international.

Alain BADINO : il a été décidé la gratuité des passeports pour les écoles en 2003. Le chantier remet-il en question cette décision ?

Christian BELLESSORT : non, mise en place en 2004 pour le nouveau passeport.

Alain BADINO : la commission doit se préoccuper des coûts et du budget nécessaire à cette action. Les sponsors sont les bienvenus dans ce genre de document imprimés.

Christian BELLESSORT: Il est prévu, dès 2003, l'intervention des cadres techniques sur les formations QBI et examens.

Michel DARRAS : rappelle que le Monitorat Fédéral donne droit à un allègement dans les unités de valeur du brevet d'Etat. Toute modification du MF aura des effets sur le brevet d'Etat. Même chose pour la QBI (allègement UF4) qui peut être remise en cause si on la modifie dans le cadre du BEES.

Jean-Michel PAYOT : pour le monitorat fédéral, la commission parle de deux niveaux de moniteur fédéral. Attention sur ce point délicat, à l'avis des professionnels et aux passerelles avec le BEES. Ce point pourrait être assimilé à la création d'un sous monitorat, ce qui n'est pas forcément une bonne mesure en termes de sécurité. Donc, bien réfléchir ou bien expliquer de quoi il s'agit.

Formation cerf-volant

Mickaël AZE : la priorité a été de valider les monitorats à travers la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les objectifs 2003 sont d'officialiser le diplôme de moniteur et de le mettre en place. Cela implique un lien important entre ce groupe de travail et Educ'en Ciel (pédagogie, développement).

Michel DARRAS : le vol libre est classé « environnement spécifique » (art. 43 de la loi). Il ne peut plus y avoir de personnes rémunérées n'ayant pas un diplôme d'Etat. Michel DARRAS souhaite que le cerf-volant soit sorti de cette catégorie.

Thomas SENAC : demande la position de la FFVL par rapport à la sensibilisation lors de manifestations de cerf-volant sans être dans la FFVL (exemple : les Indoors).

La réponse est qu'il faut poursuivre le travail de fond pour rassembler les forces vives.



Mickaël AZE : le cerf-volant a la particularité d'être une pratique de loisirs. Nous avons la volonté de travailler sur les domaines plus transverses.

Antoine CARRETERO : dans le cadre de la professionnalisation des diplômés, 2002 est une année de transition pour la mise en place du Brevet Professionnel (BP) nautisme. Il y aura cinq formations fédérales sur l'eau, une sur neige, avec cinquante trois candidats (trente quatre eau et onze neige).

Formation Delta

Robert DESCHAMPS : pas de rapport. Activités très réduites en 2002. Objectifs : assurer le quotidien et suivi de la formation monitorat. Fixer le cahier des charges d'outils pédagogiques nécessaires. Perspectives 2003 : reprise de la commission par une autre personne (à déterminer) pour redynamiser l'équipe.

Ecoles EFVL

En l'absence d'Agnès KELLER, le point est fait rapidement. Le rassemblement des EFVL a eu lieu en 2002. Le travail courant a été réalisé.

Michel DARRAS ajoute que le travail de « mécanique » a été fait en 2002 : au niveau de la DTNe et du secrétariat, les visites ont été effectuées, la commission des labels a été organisée et le suivi est fait ou en cours.

Pierre BRAEMS : un travail important est à faire de la part des professionnels et des enseignants pour s'investir et travailler ensemble dans l'évolution de la relation FFVL / écoles. Le manque de travail commun abouti à des flous qu'il est souhaitable de clarifier au plus vite. Pierre reconnaît l'ouverture que la FFVL propose. Il s'engage à participer à améliorer la communication entre le monde professionnel et associatif.

Sites

Thomas SENAC : la charte de l'environnement va être officialisée très rapidement. La carte IGN des sites a été réalisée. Pour 2003 : réunion des responsables régionaux des sites ; travail sur la révision des textes concernant les sites et sur le catalogue des sites. Poursuite des relations avec l'observatoire national du tourisme (ONT) et participations aux Commission des espaces, sites et itinéraires. Par ailleurs, toutes les erreurs relevées sur la carte IGN doivent être communiquées au secrétariat.

Yves GILLES demande d'avoir le retour sur le nombre de cartes vendues.

Compétitions

Alain BADINO insiste sur la nécessité de trouver des organisateurs pour les championnats de France, avec un cahier des charges mis au point suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent demander des aides régionales et que nos calendriers soient mis au niveau avant le 4^e trimestre de l'année. Les candidatures à l'organisation des championnats de France, pour chacune des 4 disciplines, doivent être votées au CD du mois de juin pour l'année suivante. Les commissions compétitions doivent en tenir compte et faire paraître dans *Vol Passion* et les journaux spécialisés les appels à candidatures.

Autre action d'importance : organiser au premier semestre 2003, le rapatriement de la partie minimale obligatoire (nécessaire pour organiser, classements, calendriers, etc....) du site web de Dominique CHAUVET sur le site Internet fédéral. C'est un dossier qui traîne depuis plus d'un an et qui doit être réglé.

Parapente et delta

Olivier BURGHELLE : pour participer à une compétition internationale de catégorie 1 (championnats du monde), il faut être qualifié en participant à des compétitions de catégorie 2 (coupe du monde ou championnat de France). En catégorie 2, il y a obligation d'avoir la licence FAI.

Cerf-volant

Mickaël AZE prend la parole en place de Jean-Louis VILLETTE retenu dans une autre réunion. L'objectif est de faire évoluer les règlements des compétitions dans le but de les simplifier et de les maintenir dans la mouvance actuelle.

Kite

Le format est reconduit pour 2003 ; travail de refondation avec l'équipe kite.



Delta

Renaud GUILLEMOT : difficultés, car le fossé se creuse entre les pilotes de haut niveau et les pratiquants de base. Depuis 2002, la commission essaie de relancer la commission Formation delta et les événements régionaux. Le bilan 2002 est assez positif, mais il n'y a pas d'homogénéité dans les différentes ligues. Orientation 2003 : pousser à l'organisation d'événements régionaux. Essayer de repositionner la commission pour avoir plus de présence.

Parapente

En l'absence de Pascal CANTENOT excusé, Jean-Michel PAYOT informe le CD que les objectifs ont été remplis.

Jeunes

Dom MOINDROT est excusé. La commission a assuré la transition suite au départ d'Elodie PELABON et a préparé le projet Jeune qui prendra toute sa signification en 2003.

Médicale

Pas de rapport. Jean-François CLAPE : en 2002, la mise en application des nouvelles dispositions réglementaires a été faite. La loi sur le sport a des impacts sur la prise de licence. Le vol libre est classé sport à risques. L'évaluation médicale devrait être annuelle, ce qui n'est pas le cas actuellement. Jean-François CLAPE souhaite voir figurer sur la licence le certificat médical, certificat qui doit être très précis.

Il lui est répondu qu'un certificat précis ne peut tenir sur 5 cm².

Les équipes médicales et kinésithérapeutes doivent pouvoir suivre les équipes de France. Concernant le fonctionnement, il y a problème pour avoir un secrétariat qui puisse gérer la commission et utiliser le logiciel de suivi médical.

Gérard BLANDIN indique que le personnel appointé doit être validé par le bureau directeur.

Matériel : acquisition de matériel spécifique et complément de l'équipement déjà acquis.

Les autres commissions s'en tiennent au rapport fourni.

Un vote global sur le travail effectué par toutes les commissions est proposé. Il est tenu compte des remarques émises lors du CD.

Vote à main levée : OUI à l'unanimité

Championnats de France

Michel DARRAS rappelle le droit administratif : les règlements sont arrêtés par la FFVL. Ils doivent donc être validés par les instances fédérales – le CD - pour qu'ils soient applicables (règlements opposables aux compétiteurs).

Delta et parapente

Jean-Michel PAYOT : le cahier des charges des compétitions delta et parapente est un document qui présente des éléments de contraintes mais aussi des conseils.

Renaud GUILLEMOT : attention, quelques modifications mineures soumises à Yves GOUESLAIN ne sont pas intégrées.

Parapente

Jean-Michel PAYOT : quelques modifications mineures ont été incluses dans le règlement. Introduction réussie des instruments GPS dans les systèmes de preuves de parcours.

Cerf-volant

Mickaël AZE : la compétition doit subir des changements en 2003, mais comme les compétitions régionales ont déjà commencé, le texte proposé au BD fin 2002 s'applique pour 2003. C'est à la coupe de France que seront votées les nouvelles mesures qui seront actées par le CD pour 2004.

Delta

Renaud GUILLEMOT : le règlement des compétitions n'a pas beaucoup évolué. Au niveau national, on revient sur le calcul des points décidé précédemment. Changement important : classement unique quel que soit le type d'aile. Championnat de France : si moins de 2 manches, pas de validation. Nouveauté : séparation des événements physiques : compétitions et challenges.



Kite

Antoine CARRETERO : règlement Kite inchangé pour 2003. Pour l'avenir, il y aura sans doute un ajout de nouveaux formats de compétitions.

Alain BADINO fait le point de ce qui va être voté...

Parapente : règlement précédent avec évolutions mineures.

Delta : Idem.

Parapente et delta : cahier des charges pour les championnats de France.

Cerf-volant : quitus au bureau directeur avec validation des modifications qui ont été décidées ce week-end par la commission.

Kite : validation de l'existant, quitus au BD pour validation des modifications proposées par la commission.

Vote à main levée : OUI à l'unanimité

Championnats de France 2003 et 2004

Jean-Michel PAYOT présente le calendrier qui paraît idéal selon lui (voir en page Compétition de ce *VOL Passion*).

Alain BADINO rappelle que les candidatures pour l'organisation des championnats de France 2004 devront être votées en juin 2003.

Michel DARRAS insiste, car les organisateurs peuvent s'appuyer sur des aides des collectivités locales qui doivent être demandées le 4^e trimestre de l'année pour l'année suivante. De plus, nous sommes régulièrement en difficulté pour fournir le calendrier dans les temps impartis, ce qui influe sur le calendrier du contrôle anti-dopage, ce qui nous empêche de remplir notre mission de délégation.

Jean-Michel PAYOT : il faut que les ligues soient les relais des commissions (engagement moral de soutien pour l'organisation de championnat de France).

Vote à main levée : OUI à l'unanimité

Candidatures au CD

En remplacement des démissions, proposition de cooptations de Didier Boyer pour le Kite partie formation et de Renaud GUILLEMOT pour la compétition delta.

Vote : Renaud GUILLEMOT : 17 OUI, 2 abstentions. Didier Boyer : 19 OUI.

Bilan financier 2002

Gérard VIEUX, présente la première compilation des comptes 2002. Ce sont des comptes non consolidés par notre expert comptable. Record au niveau du volume global du budget, preuve que l'activité de la FFVL est en expansion. Nous avons une progression du budget significative depuis 2 ans. Les contrats d'objectifs avec le ministère ont augmentés encore cette année de 13 % (14 % en 2001). Le déficit présenté est de moins de 0,5 % du budget global, ce qui prouve que nous favorisons l'activité et que nous arrivons à piloter nos produits et charges d'une manière satisfaisante. La présentation pour l'AG sera retravaillée de manière à bien montrer l'activité de la FFVL.

Projet de budget 2003

Les rentrées supplémentaires significatives sont : d'abord les cotisations : + 1,5 € par licence pour les sites, + 1,5 € pour la gestion courante de la FFVL, ensuite le partenariat et enfin le contrat d'objectifs avec le ministère des Sports.

En ce qui concerne le budget présenté, nous sommes sur des hypothèses prudentes (par exemple pour le partenariat, nous nous basons sur des sommes avérées). Nous restons sur un budget prévisionnel réaliste. Quelques explications sur des points particuliers sont données...

Administration : en augmentation, car il est prévu de sous-traiter les développements informatiques. Nous avons besoin dans un temps court d'avoir la possibilité de saisir des licences en lignes (secrétariat FFVL et dans des clubs et écoles pilotes). Mise en place prévisionnelle : fin mai. Première version avec quelques écoles et quelques clubs. Dans tous les cas, sortie en septembre de la version testée et opérationnelle pour action sur les licences 2004.

Renaud GUILLEMOT : il faudrait un groupe de pilotage pour étudier le dossier avant lancement du projet.

Christian QUEST explique à Renaud GUILLEMOT qui arrive au CD que nous en étions déjà là il y a plus d'un an et que faute de combattants nous avons passé du temps à recueillir les besoins à tous les niveaux. Toutefois, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Christian QUEST.



Antoine CARRETERO : attention de vérifier dans quelles conditions les partenaires éventuels veulent intervenir et sur quelles actions.

Alain BADINO : dans le projet delta, est-il prévu d'augmenter le nombre de pratiquants de base, ce qui semble être le problème actuel du delta ?

Renaud GUILLEMOT : oui, dans le projet de détection des jeunes.

Robert DESCHAMPS : seul le développement du delta au niveau de la base fera augmenter le nombre de compétiteurs delta. Sur le projet delta, les deux commissions Formation et Compétition devront se concerter.

Marion VARNER émet des réserves sur l'augmentation des prévisions des rentrées du laboratoire fédéral de test qui ne correspond pas au prévisionnel donné par lui.

Gérard VIEUX répond que le prévisionnel des produits est basé sur le résultat de l'année dernière.

Marion VARNER : le labo est une entité particulière car l'impératif minimum est d'être à l'équilibre.

Jean-Michel PAYOT rassure Marion VARNER : le labo est important sur un plan politique. Il n'a pas d'impératif d'équilibre car il peut se voir confier des missions qui peuvent ne pas générer de produit. L'équilibre est souhaité sur les activités propres du labo : tests, stages. Si les demandes faites au labo pour des activités sont non génératrices de produits, il en sera tenu compte dans le point financier annuel.

Pour le proposition de budget 2003 :

Vote à main levée : 18 OUI, 1 abstention.

Bureau directeur

Gérard BLANDIN propose de faire entrer Thomas SENAC au bureau directeur. Il sera vice-président chargé des sites et de l'environnement. Thomas est au CD depuis quelques temps, il travaille et produit des actions importantes pour le développement de la FFVL, tout cela dans l'esprit de la politique FFVL. Cela ne peut faire que du bien à l'organe exécutif de la FFVL car il ne manque pas de travail. Bien sûr, l'ouverture au bureau directeur est possible à tous les membres du CD lorsqu'il y a des décisions importantes à prendre qui ne peuvent pas attendre le prochain CD.

Vote à bulletin secret : 19 OUI

Thomas SENAC remercie le CD de lui accorder sa confiance. C'est avec plaisir qu'il envisage de travailler avec cette équipe pour le développement du vol libre.

Le catalogue des sites

Thomas SENAC présente le projet d'édition d'un nouveau catalogue des sites. Les intervenants sont la FFVL, pour la fourniture des informations, Stéphane MALBOS pour la réalisation du travail de collecte des informations et d'écriture, les éditions Rétine pour la réalisation technique et la diffusion. Le titre serait propriété de la FFVL. Le CD est-il d'accord pour faire avancer le projet ?

Christian QUEST demande des clarifications concernant les droits d'auteur, en particulier pour le contenu qui sera pris dans la base FFVL des sites.

La propriété intellectuelle du contenu de la base restera à la FFVL et les modifications et mises à jour seront amendées à la base FFVL.

Christian QUEST : Stéphane MALBOS peut être un prestataire pour collecter les infos, mais pas un auteur. Le texte peut-il appartenir à la FFVL ?

Renaud GUILLEMOT : est-il envisagé une édition Web ? La FFVL a-t-elle envisagée d'être propriétaire de la réalisation. Vente de façon autonome (papier, Web, Cdrom...).

Jean-Michel PAYOT : l'idée de départ est un format papier sous forme de fiche ; pas uniquement un catalogue des sites mais un guide complet avec les informations annexes pour un individu qui souhaiterait se déplacer sur un site (hébergements, restauration, accueil...). L'accès des données techniques serait évidemment propriété de la FFVL et serait accessible pour réaliser le catalogue.

Olivier BURGHELLE : les sites non conventionnés seront-ils mentionnés ?

Gérard BLANDIN : cela fait 4 ans que le catalogue devrait être fait. Quand les deux précédents catalogues ont été faits, la FFVL n'a pas fait d'avance de frais et cela a rapporté 280 KF. Est-on capable de le faire tout seul ? La réponse est que ce n'est pas notre métier et que nous sommes obligés de trouver un partenaire spécialisé. Il faut avancer. Il faut un chef de projet et il nous trouvera une solution qui préserve les intérêts de la FFVL en tenant compte des remarques du CD.



Yves GILLES : tous ceux qui se plaignent devrait se poser la question : la base de données FFVL n'est que le reflet de ce que la FFVL possède. Donc les responsables régionaux devraient se sentir plus concernés et mieux participer à remplir et corriger les renseignements contenus dans la base.

Alain BADINO propose que l'on vote pour que Thomas SENAC soit chef de projet, poursuive son travail pour arriver à une solution où les remarques du CD sont prises en compte et les intérêt de la FFVL négociés au mieux. En résumé : Stéphane MALBOS abandonne les droits d'auteur au profit d'une rémunération ; ce qui est collecté sera intégré sur la base FFVL et donc propriété de la FFVL ; contrat uniquement pour un catalogue des sites sur papier.

Yves GILLES souhaite associer un Cdrom au catalogue papier et que la FFVL sorte le CDrom.

Christian QUEST souhaite voter un projet clair et précis. Il pense que le projet n'est pas clair.

Jean-Michel PAYOT répond en se plaçant dans la perspective d'un projet de type « gagnant-gagnant »...En effet si nous ne suivons pas le projet, il se fera quand même et sans nous...Et nous aurons donc perdu toute chance d'en récolter le moindre fruit. Si nous nous associons au projet, sans aucun risque ni investissement préalable (puisque c'est Rétime qui s'engage), nous bénéficierons d'une partie des rentrées financières issues de la vente du produit. N'est-ce pas dans cette association au projet que se situe la notion de « gagnant-gagnant » ?

Marion VARNER indique qu'un engagement limité dans le temps et des droits éventuellement engagés pourraient apporter une solution.

Christian QUEST : le fonctionnement avec IGN a bien marché.

Gérard NICOLINI : le vote doit porter sur le chef de projet.

Thomas SENAC : la question du droit d'info est importante mais il faut relativiser. La propriété de l'info appartient déjà à la FFVL.

Pierre BRAEMS : la grosse difficulté de ce travail est la récolte d'informations concernant les sites. Les informations annexes ne sont pas de notre ressort et de notre compétence (hébergements, restauration). Attention à filtrer les adresses des sites à diffuser ou pas.

Thomas SENAC : le point de départ est la base Web FFVL des sites.

Alain CARRETERO : le catalogue comprend-il toutes les disciplines ?

Alain BADINO pense que le temps du débat est écoulé et qu'il faut faire place à la démocratie et donc au vote.

Thomas SENAC doit-il être chef de projet pour mettre en place un partenariat qui tienne compte des remarques qui ont été faites et qui sert l'intérêt de la FFVL ?

Vote : 18 OUI, 1 abstention.

Le Manuel du pilote de vol libre

Sur le même schéma que le Catalogue des sites, un nouveau Manuel doit-il être édité ? Les auteurs seraient Alain JACQUES et Pierre-Paul MENNEGOZ.

Marion VARNER : ce qui sera écrit sera-t-il contrôlé ?

Pierre BRAEMS : il n'est pas souhaitable que la rédaction soit faite en dehors de la commission Formation. Cette commission devrait coordonner le sujet.

Christian QUEST : le fait qu'il y ait une petite équipe de rédaction ne pose pas de problème, mais il faut une équipe de relecture.

Pierre BRAEMS : dans l'articulation du travail de la commission Formation, la refonte du cursus du brevet est à l'ordre du jour. Deux travaux en parallèle sont sources de difficultés. Mais dans six mois on pourra donner le canevas et l'intégrer au manuel.

Mickaël AZE : est-il envisagé de traiter du cerf-volant ?

Alain BADINO : pas pour le moment.

Marion VARNER souhaite que dans le protocole d'accord, l'entité chargée de faire le constat de copie éventuelle du manuel soit plutôt établie par le comité de pilotage.

Christian BELLESSORT et Pierre BRAEMS : la base de travail pour coordonner le nouveau cursus a les échéances suivantes : juin, maquette de cursus prêt à valider en BD ; de juin au printemps 2004, le temps restant est suffisant pour la rédaction des documents FFVL et le manuel.

Gérard BLANDIN souhaite que le nom du représentant de la FFVL ne soit pas indiqué dans le contrat.

Pierre BRAEMS : ce qui me dérange est que les enseignants qui vont amener des contributions, fruit de leur intellect, ne seront pas pris en compte.

Alain BADINO pense que les auteurs de participations doivent être nommés dans l'ouvrage : les trois parties FFVL, Edition Rétime, auteurs, sont rétribués par tiers. Le travail des bénévoles et des cadres techniques serait notifié dans le manuel et leur rémunération irait dans la part FFVL.



Pierre BRAEMS : pourquoi les auteurs seraient payés alors qu'il y a des personnes qui le feraient bénévolement ? De plus, il n'y a pas d'appels d'offre aux compétences des gens de la part des Editions Rétime.

Jean-Michel PAYOT : on a une proposition, on peut faire une contre proposition mais il faut s'assurer d'avoir la personne adéquate.

Christian QUEST : on peut inclure un comité de validation qui soit également rémunéré.

Robert DESCHAMPS : quel est l'état d'esprit ? Est-ce un copier-coller de l'existant mis à jour ou une refonte totale ?

Alain BADINO : Le document actuel est obsolète depuis bien des années. Le travail est une refonte totale et donc une création.

Pierre BRAEMS propose que s'il y a vote positif, Pierre-Paul MENNEGOZ assiste au travail de la commission Formation sur la refonte du brevet de base.

Le vote proposé est le suivant : Alain BADINO doit-il être chef de projet pour mettre en place un partenariat qui tienne compte des remarques qui ont été faites et qui serve l'intérêt de la FFVL ?

Vote : 14 OUI, 2 NON, 3 abstention.

Nouveaux statuts

Michel DARRAS indique que dans un courrier très récent, le Ministère des Sports donne un délai pour l'adoption des nouveaux statuts et que des propositions de modifications seront faites par le Ministère. Donc, il n'est pas urgent que les statuts soient votés en 2003. Ils pourront l'être en 2004. Dans tous les cas, il y aura des modifications, mais nous avons un délai.

Informations diverses

Christian QUEST : il y a eu, sur le serveur Web FFVL en 2002, deux millions de pages consultées dont 16 % pour l'annuaire du vol libre.

Jean-Michel PAYOT : *VOL Passion cerf-volant* se justifiait dans la mesure où il n'existe pas ailleurs de publication cerf-voliste. Il répond à un besoin. Nous nous sommes engagés à faire quatre numéros. Un bilan coût/besoin/efficacité va être réalisé et nous réfléchirons à l'évolution de ce concept.

Christian BELLESSORT : la commission Formation parapente se réunira finalement les 8 et 9 novembre.

Gérard VIEUX mettra en place un calendrier concernant le budget 2004.

Gérard BLANDIN nous informe, que pour lui, cela a toujours été un plaisir de travailler avec les membres des CD qu'il a eu l'honneur d'animer et de diriger depuis 15 années.

« Cela fait 15 ans et il n'a manqué aucun CD, depuis le 17 octobre 1987 lors d'un CD houleux à Séderon, qui demandait la démission du président alors en place et lui demandait, à lui, Gérard BLANDIN, de prendre la présidence. A l'époque il y avait au secrétariat, 4 secrétaires et 1 directeur administratif.

En 2002, il y avait près de 32.000 licenciés (les 40.000 sont dépassés si l'on compte toutes les adhésions annexes). La DTNe possède 8 cadres d'état avec un DTN, plus 8 cadres fédéraux. N'oublions pas le directeur du laboratoire FFVL de tests et les 7 personnes du secrétariat.

En 1987, il n'y avait plus d'argent dans les caisses, il en manquait même pour assurer toutes les échéances. Aujourd'hui nous avons une santé financière stable et bien contrôlée. Un budget qui bat les records en volume. Un contrat d'objectif avec le Ministère qui a fait + 26% en 2 ans. Le Ministère a confiance en la FFVL, elle est montrée en exemple à d'autres fédérations. Elle est la fédération aéronautique la plus développée en France, et parmi les deux premières dans le monde.

Nous avons des adhérents, 4 activités déléguées, 3 délégations ont été obtenues en 15 ans.

Depuis 1975, une grande partie de ma vie a été à la FFVL. Mon objectif : le rayonnement de la fédération. J'ai participé à la création de l'UFEVL et en suis le président actuel.

Même chose pour l'UFEGA, au niveau aéronautique Français.

La plus belle victoire, c'est la reconnaissance des administrations. La tendance a été renversée : on a su se structurer et on l'a fait en douceur, ce qui nous a permis, au bout de 29 ans, d'être toujours libres, connus et reconnus. Je remercie bien sûr tous ceux qui m'ont aidés dans cette tâche, et ils sont nombreux.

En 2000, je voulais vraiment être élu pour préparer la relève. A la prochaine AG, j'assurerai mon dernier rapport moral, après l'élection des membres pour compléter le CD, le CD proposera un nouveau président à l'AG. Jean-Michel PAYOT est le dauphin qui sera le plus apte à assurer la suite. Je resterais au CD pour aider, accompagner si on le souhaite, mais je ne serais pas le calife à la place du nouveau calife. »

L'émotion est à son comble et le CD applaudit notre président.



Alain BADINO remercie avec beaucoup d'émotion Gérard BLANDIN pour le travail et le dévouement donnés au vol libre. Il met en valeur son intégrité, sa capacité à faire bouger les choses et à mener les hommes. Il le remercie aussi pour l'amitié qu'il lui a donnée.

Les prochains CD auront lieu le 29 mars lors de l'AG et le 15 juin 2003.

Attention ! Ce compte rendu ne sera officiel qu'une fois voté et éventuellement modifié par le prochain comité directeur.